

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73042

Objet

**Travaux d'assainissement  
et d'aménagement de  
voies diverses.-**

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize

le dix neuf mars à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, DUFOUR, BUCHET, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD, NAULIN, DOMECCQ, BERLAND, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par Melle FOUCHE jusqu'à 19 h 45

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTRÉAU, DELAIR, BOUTET, Mme FAVIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée qu'à la suite de l'Adjudication infructueuse du 7 Décembre 1972, la Ville a procédé à une nouvelle consultation d'Entreprises le 7 Février 1973.

Les offres retenues sont les suivantes :

**Lot N° 1 - Assainissement eaux usées -**

- Groupement S.R.T.P. - CODA - MARTHELEUR -  
E.G.E.C..... F 304.292,35 T.T.C.

**Lot N° 2 - Assainissement eaux pluviales -**

- Groupement HEULIN - S.E.S.T.P. - U.C.E.  
C.F.C.E..... F 399.984,06 T.T.C.

**Lot N° 3 - Aménagement de Voirie -**

- Groupement MAGNE - ROTRAGO - NICOLLE -  
F 210.324.07 T.T.C.

Ces résultats ont été consignés sur le procès verbal d'ouverture des plis annexé à la présente délibération et au vu duquel M. le Sous-Préfet de ROCHEFORT a donné par lettre du 9 Mars 1973 l'autorisation de traiter de gré à gré avec les groupements d'entreprises retenus par la Commission; en application de l'article 312 § 6 du Code des Marchés Publics

.../...

DATE DE CONVOCATION

14 mars 1973

DATE D'AFFICHAGE

14 mars 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 19

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

D E C I D E :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation
- 1°) à signer un marché de gré à gré avec le groupement S.R.T.P. - CODA - MARTHELEUR - S.D.S.C. pour le lot N° 1 au prix de 304.292,35 F T.T.C.
- 2°) à signer un marché de gré à gré avec le groupement HEULIN - S.R.T.P. - U.C.B. - C.F.C.B. pour le lot N° 2 au prix de 399.984,06 F T.T.C.
- 3°) à signer un marché de gré à gré avec le groupement MAGNE - NICOLLE - ROTRACO pour le lot N° 3 au prix de 210.324.07 F T.T.C.
- Que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'assainissement, article 2 304 de l'exercice en cours  
• Lots 1 et 2
- Que la dépense correspondante sera imputée sur le Chapitre 901 du Budget de l'exercice en cours pour le LOT N° 3

Fait et Délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le  
Le Sous-Prefet.

17 AVR. 1973

POUR EXTRAIT CONFORME  
pour le Maire  
l'Adjoint Délégué

